



## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

### Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) ↗

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas										
Date de réception :	0	3	/	0	9	/	2	0	2	4
Dossier complet le :	0	3	/	0	9	/	2	0	2	4
N° d'enregistrement :	2024-8153									

## 1 Intitulé du projet

Projet de construction d'un poste électrique de 90 kV / 33 kV sur la commune de Morannes sur Sarthe-Daumeray et son raccordement 90 kV au réseau public de transport d'électricité, sur la ligne existante de Montreuil-Sablé

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

POSTE ELECTRIQUE VLT

Raison sociale

N° SIRET

9 0 4 0 7 5 9 7 5 0 0 0 1 4

Type de société (SA, SCI...)

SAS, société par actions simplifiée

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Delbos

Prénom(s)

Patrick

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
32. Construction de lignes électriques aériennes en haute et très haute tension	Le poste de transformation projeté aura une tension maximale de transformation de 90 kV et sera raccordé sur une ligne électrique RTE aérienne de 90 kV. Il est donc soumis à cette rubrique.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ce projet a pour but la création d'un poste de transformation HTA/HTB sur la commune de Morannes sur Sarthe-Daumeray pour permettre le raccordement de 50MW de production d'origine renouvelable (annexe D) sur le réseau 90kV de RTE.

Le poste électrique sera composé de deux transformateurs 33kV / 90 kV. Il sera raccordé en piquage sur la liaison RTE existante 90 kV Montreuil-Sablé.

Le poste comprendra des équipements techniques : un bâtiment de commande, deux transformateurs et un jeu de barres.

La réalisation de ce projet sur une emprise de 0,66 ha (surface clôturée) ne nécessitera pas de défrichement.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal de la création du poste électrique de transformation de Morannes (nom potentiellement soumis à évolution en collaboration avec RTE) est de permettre d'accueillir la production d'électricité d'origine renouvelable de projets voisins (annexe D).

Par ailleurs, le secteur du projet présente déjà des projets d'ouvrages de production d'énergie renouvelable, dont notamment le projet photovoltaïque de la Ferme Aquacole d'Anjou dont les demandes d'autorisations seront déposées dans les prochains mois.

Cette création de poste, à mi-chemin des postes de Montreuil et Sablé, permettra de réduire la distance de raccordement et donc l'impact des projets de production se raccordant au réseau public d'électricité. Jusqu'à 50 MW pourront se raccorder sur ce poste.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les principales étapes de la construction du poste sont :

- Aménagement du chemin d'accès pour le convoi du matériel
- Enlèvement des couches de surface afin de garantir la stabilité du sol
- Préparation du sol : pose d'un matériau de surface résistant au gel et à l'eau puis finalisation du terrassement
- Installation de la clôture du site et du portail
- Réalisation des fondations/dalle/plot béton nécessaire aux équipements : uniquement bâtiments, transformateurs et convertisseurs (450 m<sup>2</sup>)
- Construction du bâtiment
- Installation du nouveau pylône RTE
- Installation des charpentes métalliques
- Installation et câblage des matériels haute tension du poste électrique
- Installation du matériel électrique basse tension
- Déroulage des câbles électriques
- Montage des câbles électriques sur le pylône
- Mise en service du poste électrique

12 à 16 mois sont prévus pour la construction d'un tel poste. Aujourd'hui, ce sont les délais d'approvisionnement des transformateurs qui conditionnent ce planning.

Plus de détails dans l'annexe C.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le poste sera relié à un centre de téléconduite déporté permettant une exploitation autonome et à distance. Les interventions sur le poste se résumeront à des contrôles hebdomadaires voire bi-mensuels de la part d'opérationnels de VOLTALIA ou de RTE.

Des interventions techniques pourront également être menées, de manière plus ponctuelle, dans le cas où des défaillances techniques auraient lieu.

Pendant sa période d'exploitation le site sera équipé d'un système de sécurité (vidéo-surveillance et alarmes entre autres) pour empêcher l'entrée de personnes non habilitées.

Ce poste a pour vocation d'être exploité au minimum pour 80 ans.

Quelques interventions annuelles auront lieu afin de réaliser les maintenances préventives et vérifier l'état de santé des différentes batteries.

Dans le cas d'un démantèlement des installations, les mesures seront prises pour permettre la remise en état de l'emprise foncière tel qu'initialement. Les déchets et les éventuels produits dangereux seront évacués et envoyés vers des installations agréées. Les appareillages électriques seront proposés à un centre de recyclage.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

(i) La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Cadre technique et réglementaire de RTE pour le raccordement du poste à son réseau (Convention de raccordement, Contrat d'accès au réseau de transport)
- Permis de construire
- Non soumis à la loi sur l'eau.

## 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise du projet de création du poste électrique :	0.66 ha
Hauteur du projet :	17m portique , 6m disjoncteurs, 4m bâtiment
Niveau de tension du poste électrique :	90 kV/33kV
Puissance totale de raccordement :	50 MW

## 4.6 Localisation du projet

### Adresse et commune d'implantation

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : Morannes sur Sarthe-Daumeray

Code postal : 4 9 6 4 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

### Coordonées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 0 0 ° 2 4 ' 1 0 " O Lat. : 4 7 ° 4 1 ' 1 7 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

Point de d'arrivée : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

### Communes traversées :

Morannes sur Sarthe-Daumeray

### Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Section 0E - Parcelle 0898  
Zone A (agricole) du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Morannes sur Sarthe-Daumeray

*(i)* Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

## 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

(i) Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II n°520015393 « BASSES VALLEES ANGEVINES ». Elle se situe à 2,5 km à l'ouest du projet.  ZNIEFF de type I n°520016111 « PRAIRIES ET BOCAGE SUR LES BORDS DE LA SARTHE A DAUMERAY ». Elle se situe à 2,5 km à l'ouest du projet. Annexe 03.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Commune non concernée par la Loi Montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas localisé dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Commune non concernée par la Loi Littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site non localisé dans un parc national, parc naturel marin, réserve naturelle, zone de conservation halieutique ou parc naturel régional.

<b>Le projet se situe-t-il :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel/Laquelle ?</b>
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sur le département du Maine-et-Loire, un PPBE a été approuvé en 2011 et la dernière révision date du 28 juin 2024. Les axes présents dans la commune de Morannes sur Sarthe-Daumeray n'ont pas été retenus dans le PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche est la Ferme De Vaux, 3 km à l'est du projet. Annexe 03.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de zone humide identifiée.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Morannes sur Sarthe-Daumeray est concernée par le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles Inondation dans la Vallée de la Sarthe (Préfecture de Maine-et-Loire, arrêté D3-2006 n°212, 20 avril 2006).  <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Le PPRI a été approuvé le 22 mai 2001, et la dernière modification approuvée le 16 avril 2012 La parcelle du projet n'est pas concernée par le risque inondation. Annexe E_Risques
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Natura 2000 n°FR5210115 « Basses vallées angevines et prairies de la Baumette ». Il se situe à 2,5 km à l'ouest du projet. Annexe 03.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélevements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélevement d'eau ne sera nécessaire lors de la construction ou de l'exploitation du projet.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet sera terrassée et stabilisée avec des matériaux résistant su gel et à l'érosion par l'eau. L'emprise du projet est cependant réduite à 6630 m <sup>2</sup> et seulement 450 m <sup>2</sup> seront imperméabilisés.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Afin de garantir la stabilité du sol, les couches de surface seront enlevées sur une épaisseur de 30 cm en moyenne. Ainsi, sur la surface de 6630 m <sup>2</sup> , environ 2000 m <sup>3</sup> seront décapés et évacués vers les exutoires adaptés. Etant donnée l'utilisation actuelle de la parcelle (pâturages), les matériaux évacués devraient correspondre à de la terre végétale. Annexe C_Mesures ERC.
	Est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y aura pas d'utilisation d'eau sur site.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Annexe C_Mesures ERC.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est à 2,5 km du projet et sans connexion avec celui-ci. Annexe 03.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site engendra l'occupation de 6630 m <sup>2</sup> d'espaces agricoles soit moins de 0,013 % de la surface agricole utile de la commune de Morannes sur Sarthe-Daumeray. Cependant il est à noter que vu les services rendus au réseau électrique de transport, le projet peut être considéré comme d'intérêt collectif.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les transformateurs électriques présents sur la parcelle contiendront au total environ 30 m <sup>3</sup> d'huile. Afin d'éviter l'impact causé par des possibles fuites, la réglementation prévoit l'imperméabilisation du sol sous les transformateurs et la construction d'un bac de récupération d'huiles de taille suffisante. Le système de récupération sera couvert et isolé des eaux de pluie afin d'éviter tout risque de contamination. Annexe E_Risques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Annexe E_Risques.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase de travaux, il est prévu au maximum un trafic de 5 camions de 10 véhicules légers par jour.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La source prédominante de bruit sur le site sera les transformateurs. Le niveau maximum de bruit prévu sera de 75 dB(A). Annexe C_Mesures ERC.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Émissions	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est prévu un éclairage automatique nocturne de 3 à 4 mètres de hauteur déclenché uniquement en cas de présence humaine à proximité du site.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La maintenance du poste électrique peut être à l'origine de la production d'une quantité limitée de déchets, par exemple dans le cas d'un remplacement d'un composant défectueux. Ces derniers seront triés et traités dans des filières adaptées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site a été choisi dans une zone reculée de la commune de Morannes sur Sarthe-Daumeray. Le site ne sera pas visible parce qu'entouré de haies et végétation. Annexe 05.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site va utiliser un espace actuellement dédié aux pâturages pour l'élevage bovin. Le projet n'occupant pas l'intégralité de la parcelle, l'activité d'élevage pourra continuer.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

Si oui, décrivez lesquelles :

D'après les recherches effectuées le 22/08/2024 sur le site de la préfecture du Maine-et-Loire n'y a pas de projet existant ou approuvé sur les communes dans un rayon de 5 km autour du site d'implantation du projet de poste.  
Annexe D\_Projets d'énergie renouvelable.

## **6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

## **6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables**

Sans objet.

## **6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).**

Plusieurs mesures ont été retenues pour éviter ou réduire l'impact négatif du projet. Les principales sont les suivantes :

- Présence d'une cuve déportée pour prévenir les fuites d'huile
- Réutilisation de l'entrée existante pour éviter de couper des haies existantes
- Adaptation de la période de travaux pour la faune
- Installation d'une clôture perméable à la faune
- Présence d'un mur coupe-feu entre les deux transformateurs

Un scénario alternatif a été étudié, mais il a été abandonné à cause de l'impact causé sur la haie entourant le site. Une analyse détaillée est disponible dans l'annexe C (Mesures ERC).

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de poste électrique de Morannes sur Sarthe-Daumeray se situe dans un site avec peu d'enjeux :

- Non localisé dans une zone naturelle (ZNIEFF, Natura 2000)
- Non localisé dans une zone à risque naturel
- Eloigné des monuments historiques
- Accord du conseil municipal. Annexe C\_Mesures ERC.

Ainsi, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale sur ce projet.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> . <input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. <input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). <input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. <input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé <input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau <input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet	
1	A_Plan de masse <input checked="" type="checkbox"/>
2	B_Coupes du terrain <input checked="" type="checkbox"/>
3	C_Mesures ERC <input checked="" type="checkbox"/>
4	D_Projets d'énergie renouvelable <input checked="" type="checkbox"/>
5	E_Risques <input checked="" type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

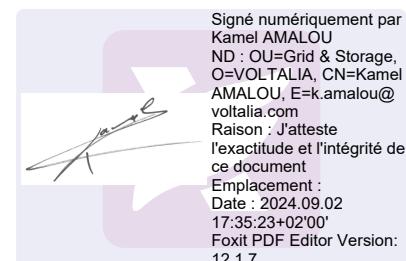
Nom AMALOU

Prénom KAMEL

Qualité du signataire Pour Ordre / Patrick Delbos / Président

À Aix-en-Provence

Fait le 3 0 / 0 8 / 2 0 2 4



Signature du (des) demandeur(s)